

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 7 juillet 2026 portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est)

NOR : TRAA2618362S
(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2025 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2026 portant désignation d'ordonnateurs secondaires du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », notamment son article 2 ;

Vu la décision du 8 juillet 2025 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

Vu la convention de délégation de gestion du 21 décembre 2021 entre la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est et le secrétariat inter-régional Sud-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

1° Mme Emmanuelle Blanc, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, directrice de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

2° Mme Valérie Fulcrand-Vincent, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe à la directrice de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est, chargée des affaires techniques ;

3° M. Sami Hadji, attaché d'administration de l'Etat, chef de cabinet ;

4° M. François Lebailly, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Corse ;

5° M. Cédric Nébat, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Côte d'Azur.

Article 2

Délégation est donnée, à l'effet de signer les marchés publics et accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à

1° Mme Emmanuelle Blanc, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, directrice de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

2° Mme Valérie Fulcrand-Vincent, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe à la directrice de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est, chargée des affaires techniques ;

3° M. Sami Hadji, attaché d'administration de l'Etat, chef de cabinet ;

4° M. François Lebailly, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Corse ;

5° M. Cédric Nébat, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Côte d'Azur.

Article 3

La décision du 11 juillet 2024 portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est) est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 7 juillet 2026

R. THUMMEL